

COMMUNE DE VIMARCÉ

Elections Municipales du 14 Mars 1971

Electrices, Electeurs,

Le 14 Mars, va prendre fin le mandat que vous avez confié en 1965 à votre Conseil Municipal.

Durant ces six années, nous avons assuré la gestion des affaires communales dans une ambiance de coopération amicale, chacun d'entre nous assumant les responsabilités particulières qui lui étaient confiées en ayant pour seul objectif d'apporter sa contribution à l'œuvre commune.

L'heure est maintenant venue de faire le bilan.

Notre effort s'est porté essentiellement dans trois directions : CANTINE, ADDUCTION D'EAU, VOIRIE.

CANTINE :

Dès le lendemain des élections de 1965, le climat de coopération et d'entraide qui anime les rapports entre les municipalités de St-Pierre-sur-Orthe et de Vimarcé a permis de créer une cantine où les enfants des écoles peuvent prendre un repas chaud à midi.

ADDUCTION D'EAU :

Au début de notre mandat, nous avons fait procéder au recensement des usagers qui désiraient utiliser le service public des eaux, soit pour leur habitation, soit pour leurs herbages.

Toutes les demandes faites à cette époque sont satisfaites maintenant.

Plus récemment, quelques personnes dont les installations individuelles se révèlent insuffisantes pour faire face à l'augmentation de la consommation, ont exprimé le désir d'être raccordées au réseau public.

Ce sera une des tâches de la Municipalité nouvelle d'œuvrer auprès du Syndicat d'eau de St-Pierre, St Martin et Vimarcé pour leur donner satisfaction.

VOIRIE :

Sous l'impulsion du Syndicat de Communes de Bais, après avoir longuement réfléchi et obtenu une modification des statuts qui nous semblait indispensable, nous avons donné notre adhésion à un nouveau système de gestion et d'entretien des routes communales qui permet l'utilisation d'un matériel moderne.

Après trois années d'expérience, celle-ci nous semble concluante.

En matière de construction de voies nouvelles, il a été établi, dès 1965, un relevé des routes à construire.

Notre objectif étant de réaliser environ 1 km par année, compte tenu des délais de démarrage de cette opération, nous avons atteint le but que nous nous étions assigné.

A ce jour, 26 Foyers sont desservis par des chemins goudronnés, ou en instance de l'être, construits depuis 1965.

Nous avons voulu que cet effort important soit réalisé aussi bien au profit des hameaux que des fermes ou des voies du Bourg qui restaient encore à aménager, afin que toute la population en soit également bénéficiaire.

Deux projets sont actuellement acceptés et étudiés, l'un par le Service du Génie Rural dans le cadre des équipements subventionnés, l'autre par les Ponts et Chaussées le financement en étant assuré par un emprunt.

Nous vous proposons, si vous nous confirmez votre confiance, de poursuivre ce programme de gestion et d'équipement en continuant à nous référer aux deux principes de base qui ont guidé jusqu' alors notre action. A savoir que d'une part, nos décisions se répercutent sur les impositions de TOUS ; mais que pas ailleurs, il ne faut pas, par esprit d'économie mal compris, sacrifier la qualité de nos investissements et hypothéquer ainsi l'AVENIR.

Quatre des conseillers municipaux que vous aviez désignés en 1965 ne figureront pas sur la liste que nous vous proposons : M. D'ABOVILLE, qui aura présidé aux destinées de notre commune pendant 46 années, et siégé au Conseil Municipal depuis 1903, n'a pas cru, en raison de son grand âge, devoir s'engager pour un nouveau mandat. M. LEPINAY, auquel vous accordiez toujours massivement votre confiance, nous a quitté il y a quelques semaines. Le fils de l'un et le gendre de l'autre ont accepté, dans un esprit de continuité, de solliciter vos suffrages aux cotés des Conseillers sortants.

Messieurs LAMBERT et FOUCAULT nous ont exposés les raisons personnelles qui les incitent à ne pas demander le renouvellement de leurs mandats. Nous n'avons pas cru devoir vous proposer de candidats à leurs successions, estimant qu'en raison du climat de mutuelle confiance qui s'est établi dans la commune et qui se traduit par la présentation d'une seule liste, il était plus conforme aux exigences de la Démocratie et du Libre-Choix réel de nous en remettre à la sagesse des Electeurs de désigner eux-mêmes, directement, ceux qu'ils désirent voir compléter leur Conseil Municipal.

Si nous devons formuler un souhait ; ce serait que vous manifestiez l'Intérêt que vous portez à la gestion des Affaires publiques, qui sont celles de chacun d'entre Vous, en participant tous au Scrutin du 14 mars, confirmant ainsi la cohésion des Habitants de Vimarcé, l'Attachement qu'ils portent à leur Commune et leur souci de la voir progresser.

Messieurs BAILLEUL (Adjoint), DE GASTINES (Délégués du Conseil Municipal au S.I.V.M. de Bais).

Messieurs BRUNET, HEURTAULT, HUET, LEPLÉ René, TATIN, conseillers sortants.

Messieurs D'ABOVILLE François, DEROUIN, candidats.